

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 30 septembre 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 13 décembre 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 11 juillet 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 13 décembre 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 11 juillet 2011

NOR D E F F 1 1 1 9 2 9 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 13 décembre 2010 (JO n° 293 du 18 décembre 2010, texte n° 4 ; signalé au BOC 4/2011. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 167 du 21 juillet 2011, texte n° 11 ; signalé au BOC 40/2011.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 11 juillet 2011, l'arrêté du 13 décembre 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit.

I. Au tableau de l'article 1^{er}., la régie de recettes et d'avances instituée auprès de l'établissement d'infrastructure de la défense de Grenoble (Isère) est supprimée.

II. Au tableau de l'article 2., les régies d'avances instituées auprès des organismes suivants sont supprimées :

- établissement d'infrastructure de la défense d'Angers (Maine-et-Loire) ;
- établissement d'infrastructure de la défense de Montauban (Tarn-et-Garonne) ;
- établissement d'infrastructure de la défense de Marseille (Bouches-du-Rhône).

III. La suppression des régies mentionnées au présent arrêté met fin aux fonctions des régisseurs concernés.